



Parc national de forêts

Véronique GENEVEY – directrice par interim

Mardi 14 janvier 2020

Comité Régional de la Biodiversité BFC
Séminaire stratégie régionale pour la biodiversité

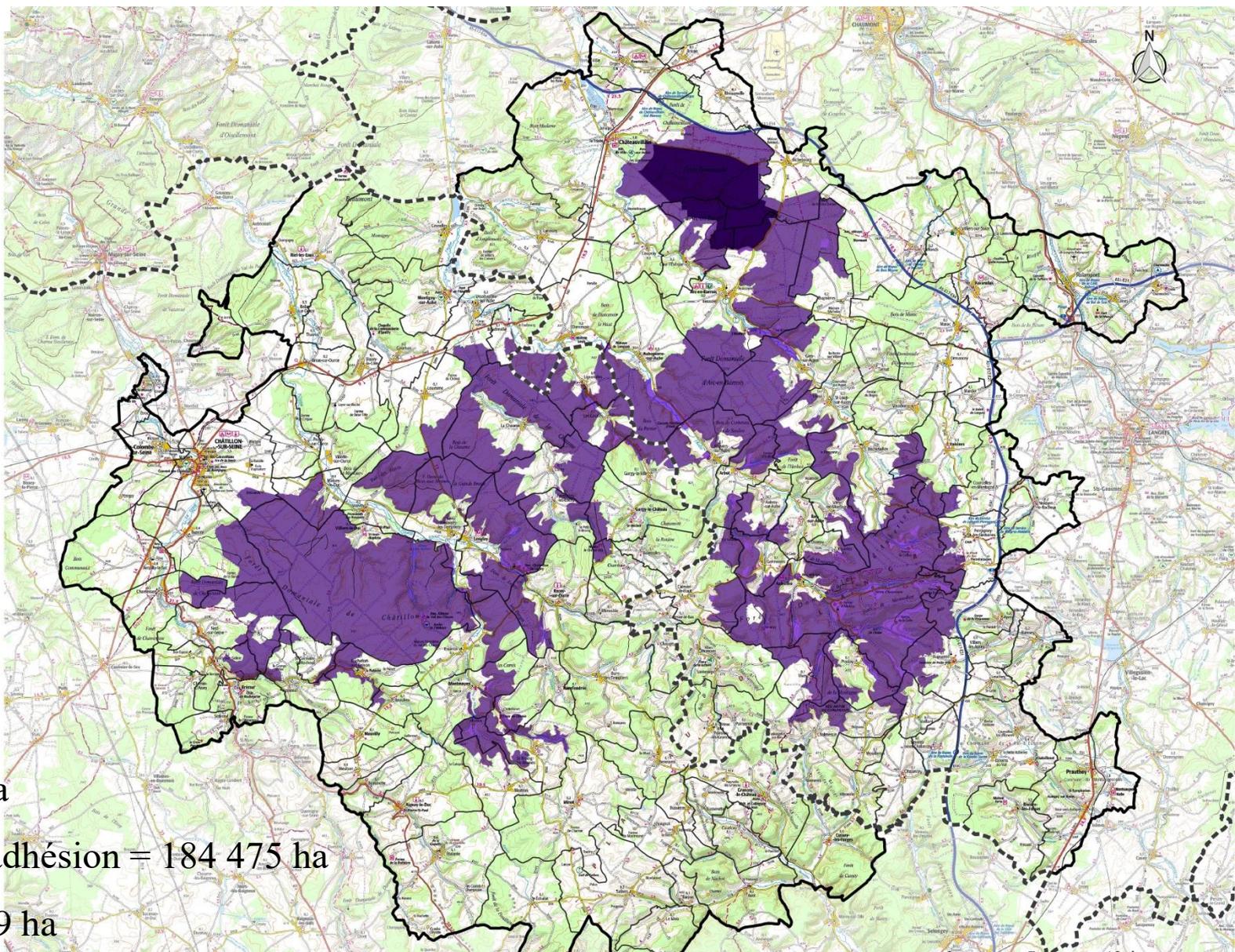
Création du Parc national de forêts

Décret du 6 novembre 2019

- 1- Délimitation des périmètres cœur et aire optimale d'adhésion

Projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

- Périmètre du parc national
- Cœur - délimitation du 15 juin 2018
- Projet de réserve intégrale
- Limites communales
- - - Limites départementales



Cœur = 56 614 ha

Aire optimale d'adhésion = 184 475 ha

Au total = 241089 ha

Création du Parc national de forêts

Décret du 6 novembre 2019

1- Délimitation des périmètres cœur et aire optimale d'adhésion

délibération des communes pour adhérer à la charte – 18 novembre 2019 au 18 mars 2020

=> Périmètre d'intervention du Parc national

avis préalables des communautés de communes rendus en 2019

Création du Parc national de forêts

Décret du 6 novembre 2019

2- Réglementation du cœur

- préservation des patrimoines naturels , culturels et paysager

- réglementation des travaux

- réglementation des activités

⇒ Décret + livret 3 de la charte : modalité d'application de la réglementation en coeur

Création du Parc national de forêts

Décret du 6 novembre 2019

3- Approbation de la charte

Projet de préservation pour le cœur et de
développement durable pour l'ensemble cœur +
aire d'adhésion

- 4 défis
- 10 objectifs (cœur)
- 18 orientations (aire d'adhésion)

Création du Parc national de forêts

- Décret du 6 novembre 2019
 - 4- Création de l'établissement public du Parc national de forêts
 - Équipe technique – 10 ETP pour 2020
 - Conseil scientifique – janvier 2020
 - Conseil d'administration – mai 2020
 - Président(e) + 2 vice-président(e)s – mai 2020
 - CESC

Programme d'action du Parc national de forêts

Plan d'action sur 5 ans : priorisation des actions de la charte

connaissance – stratégie scientifique – cartographie des sensibilités paysagères – cartographie des cibles patrimoniales

protection – création de la réserve intégrale – autorisation

développement durable – tourisme – agriculture PAEC – marque Esprit Parc national forêts - accompagnement

forêt / bois – forêt irrégulière école – approvisionnement

bâti – guide architectural – Lidar

Programme d'action du Parc national de forêts

Cadrages stratégiques

Conventions de mutualisation des moyens avec les
opérateurs nationaux :

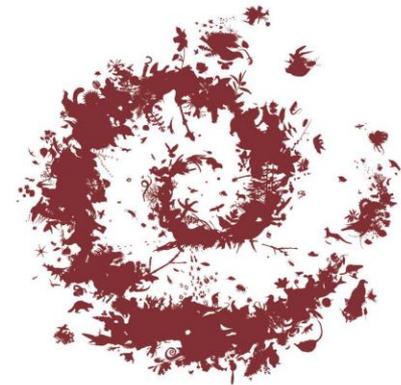
ONF – 12 ETP et OFB – 3 ETP

Partenariat avec les deux Régions et deux Départements

Conventions d'application avec les communes
adhérentes



*L'équipe du Parc national de forêts vous accueille en 2020 et vous souhaite une année... 100% **EMERVELLEMENTS** !*



Merci de votre attention